

Le

Mensuel
d'informations
locales
et municipales
de Domont

Domontois



Retrouvez toutes les informations sur le site internet : www.domont.fr et sur la page  : Ville de Domont

N° 264 - janvier 2021

SOMMAIRE

› Actualités

Les Domontois
mettent la solidarité
en boîte



Page 3

› Actualités

En 2021,
la démarche de
révision du Plan
Local d'Urbanisme
se poursuit



Pages 4 et 5

› Jeunesse

Noël s'invite dans
les écoles



Page 6

2021

Frédéric Bourdin
Maire de Domont

Le Conseil municipal

Les équipes des services municipaux
vous souhaitent une

Bonne année

Les vœux de Frédéric Bourdin, Maire de Domont

« À l'aube de cette nouvelle année, mon vœu le plus cher, c'est l'espoir de nous retrouver au plus tôt, libres et sans crainte. Bref, tourner la page et revivre pleinement. »

Difficile d'aborder cette nouvelle année sans évoquer 2020 qui restera gravée dans toutes les mémoires pour son caractère exceptionnel. Que retenir-vous de ces douze derniers mois ?

Tout d'abord, tant de peines pour des dizaines de familles qui ont été endeuillées ou frappées par la Covid. Personnellement, j'ai été profondément affecté par la disparition d'un homme qui a longtemps joué un rôle de guide dans mon engagement municipal : celle de mon ami Régis Ponchard. Son sourire, son humour, son regard malicieux et lumineux sur la vie publique nous ont quittés presque par surprise, laissant un grand vide. Cet homme qui aimait tant les autres et que nous étions si nombreux à aimer, a rejoint sa dernière demeure dans une quasi-solitude. Dès que la situation sanitaire le permettra, nous lui rendrons l'hommage qu'il mérite.

L'émotion lors de l'hommage rendu au Professeur Samuel Paty, autour de la stèle érigée en mémoire de notre concitoyen victime du terrorisme, Nicolas Catinat, a été très vive. Puis la disparition de Jean-Pierre Genton, qui représentait avec élégance et intelligence le monde de l'entreprise m'a aussi profondément peiné, de même que la disparition de Paul Chamillard et d'Edmond Decque, qui comptaient parmi les grandes personnalités de Domont.

Je n'oublie pas enfin la tragédie du 17 décembre dernier qui s'est soldée par la mort de deux Domontois, après une prise d'otage qui a fait la une des médias. Je pense encore aux proches des victimes de ce drame, à ces malheureux enfants privés de leurs parents. Quelle triste année !

Des peines, mais pas seulement ?

Effectivement, beaucoup de fierté et de reconnaissance devant la mobilisation exemplaire des forces vives de Domont face à la crise sanitaire. Tout au long de l'année, les cadres et les agents communaux, de nombreux partenaires de la Ville, nos pompiers, nos gendarmes, nos professionnels de santé, nos commerçants, de nombreux bénévoles de nos associations ont poursuivi leurs missions au service des Domontois, dans des conditions sur lesquelles tout a été dit. L'Histoire nous enseigne que la valeur des hommes et des femmes se révèle pleinement face aux difficultés exceptionnelles, face aux défis à relever. Je n'oublierai jamais celles et ceux qui ont surmonté la peur et redoublé d'efforts pour nous protéger.

La vie domontoise s'est quasiment mise à l'arrêt en 2020. N'était-il pas excessif d'annuler la plupart des grands événements locaux ?

Avec le recul, je pense que nous avons pris les bonnes décisions en annulant les manifestations et événements traditionnels de notre ville. Des regroupements tels que le Carnaval, le Festival de l'été, la Foire d'automne, le Festival du Cirque, le marché de Noël ou plus récemment la cérémonie d'échange de vœux pouvaient-ils raisonnablement se tenir ? Ma réponse a été non et, s'il est nécessaire de le refaire, je prendrai la

même décision. Mobiliser autant d'énergies et de bonnes volontés pour l'organisation de tous ces événements et finalement tout annuler aurait constitué un énorme gâchis. Dans ce contexte marqué par l'impossibilité de prévoir, nous avons scrupuleusement appliqué les consignes gouvernementales, ni plus, ni moins, et tout ce qui devait être fait pour protéger les Domontois face à cette épidémie, pour accompagner les plus fragiles, a été fait.

Notre feuille de route 2021 comprend deux principaux dossiers : l'accompagnement d'un projet de résidence seniors dans l'ancienne clinique de Longpré, l'étude de l'agrandissement et de la création d'un accueil de loisirs au groupe scolaire du Trou Normand dans le cadre d'un Contrat d'Aménagement régional.

L'année 2020 était également celle des élections municipales, pratiquement passées inaperçues...

Oui et je le regrette. Ce moment essentiel de la vie démocratique locale a été mis au second plan à la fois par la crise sanitaire, mais également par le fait totalement inédit qu'une seule liste se soit proposée pour gérer les affaires communales. Néanmoins, bien avant les élections, nous avons anticipé cette situation en constituant une liste ouverte et représentative des différentes sensibilités politiques de la commune. Ce mandat se construira sur l'écoute, la bienveillance et le respect de tous. Mon équipe est parfaitement consciente des responsabilités qui sont les siennes et tiendra ses engagements au service de tous les Domontois, en s'adaptant à l'évolution de la situation générale et avec un très grand souci de transparence, en fonction de nos moyens et des avancements.

Sur le plan de l'action municipale, quel est le bilan de 2020 ?

Tout d'abord, la grande révision du Plan Local d'Urbanisme a pu être engagée et s'effectuera selon le calendrier prévu. Notre nouveau Plan Local d'Urbanisme aura pour objectif de mieux encadrer le développement de notre commune, en préservant notre identité de ville mixte, à la fois urbaine et rurale, fière de son patrimoine historique et de son

authenticité. Nous subissons une pression immobilière trop forte et notre PLU est quasiment le dernier levier qu'il nous reste pour conserver la maîtrise de notre développement. Domont a largement contribué à l'effort nécessaire en matière de construction de logements au cours des six dernières années ; maintenant, il faut impérativement ralentir le rythme car la commune ne pourrait pas supporter le coût des nécessaires adaptations de ses équipements et services publics. Par ailleurs, nous avons lancé la rénovation de la maison des Tourelles en centre-ville qui accueillera le futur Musée de la Brique et mettra de nouveaux espaces à disposition des artistes locaux et des associations. L'entretien courant du patrimoine s'est également poursuivi, avec de multiples investissements dans nos équipements publics et quartiers de Domont.



Vous évoquiez à l'instant le Cœur de ville, où en sommes-nous de l'attribution des surfaces commerciales toujours inoccupées ?

La commercialisation de ces 23 surfaces a été retardée par un point de désaccord avec le promoteur. Avant de signer l'acte de donation qui rendra la commune officiellement propriétaire de ces locaux, il nous a fallu négocier la rectification de malfaçons avec Bouygues, de telle sorte que les futurs commerçants disposent de locaux impeccables. Cela a pris du temps, jusqu'à la rédaction d'un protocole d'accord qui a été approuvé par le Conseil municipal le 10 décembre dernier. Nous allons pouvoir faire nos choix d'attribution parmi les 120 candidats qui ont déjà déposé un dossier tout en élargissant nos recherches à des franchises nationales susceptibles d'apporter des commerces et services complémentaires de l'offre existante. Ce retard technique et juridique aura au moins évité à ces commerçants de lancer leur activité en pleine crise. Parmi nos préoccupations, nous travaillons également sur l'avenir du Leader Price, commerce de proximité très prisé par les Domontois.

Quelles sont les priorités pour 2021 ?

Notre feuille de route 2021 comprend deux principaux dossiers : l'accompagnement d'un projet de résidence seniors dans l'ancienne



clinique de Longpré, l'étude de l'agrandissement et de la création d'un accueil de loisirs au groupe scolaire du Trou Normand dans le cadre d'un Contrat d'Aménagement Régional.

D'autres projets seront également mis à l'étude : la création d'une maison médicale en centre-ville, l'implantation d'une structure France Services dans les locaux du CCAS en partenariat avec l'État, la modernisation de notre réseau de vidéoprotection, la mise en place du Conseil des Sages, la signature de la charte Handicap ou encore la sécurisation des écoles face aux risques d'intrusion. Enfin, il faudra remettre en marche tout ce qui fait la richesse de la vie domontoise et particulièrement la vie associative. Nous allons accompagner la reprise d'activité de nos associations et clubs sportifs avec encore plus de bienveillance, après avoir maintenu les subventions de 2020, malgré une baisse d'activité très significative.

Une nouvelle est tombée en toute fin d'année. Après des années d'hésitation, l'État vient de mettre en vente le Fort de Domont et la Ville va s'en porter acquéreur. Pouvez-vous nous en dire plus ?

C'est exact, l'État vient de mettre le Fort et ses 14 hectares de terrains en vente. C'est une opportunité attendue depuis des années que la commune ne peut en aucun cas laisser filer, d'autant que le prix fixé s'élève à 120 000 € ! L'objectif est de préserver et de valoriser ce patrimoine d'exception, en partenariat avec des associations ou des entreprises d'insertion. Nous voulons en faire un lieu de rayonnement touristique, économique et culturel, au fil des prochaines années.



Quels vœux adressez-vous aux Domontois pour cette nouvelle année ?

Des vœux que je ne prononcerai malheureusement pas dans le cadre de notre traditionnelle soirée au gymnase du Lycée, annulée par la force des choses. J'adresserai mes vœux aux Domontois dans une vidéo à retrouver sur le site (www.domont.fr) ainsi que sur la page Facebook de la Ville (Ville de Domont).

Je souhaite santé, bonheur et réussite à chaque Domontois.

Mais à l'aube de cette nouvelle année, mon vœu le plus cher, c'est l'espoir de nous retrouver au plus tôt, libres et sans crainte. Retrouver le Domont que nous aimons : joyeux, animé, amical, entreprenant et positif. Bref, tourner la page et revivre pleinement.



Les Domontois mettent la solidarité en boîte

C'est un élan de générosité qui fait du bien. Lancée par l'association domontoise Graines de Savoirs, en partenariat avec l'association La Lumière, l'opération des « boîtes solidaires » a largement mobilisé. Plusieurs centaines de coffrets ont été récupérés à Domont afin d'être distribués à des personnes démunies dans le Val-d'Oise.

Peut-être avez-vous vu passer cet appel à la solidarité sur les réseaux sociaux ? « 1 truc chaud, 1 truc bon, 1 loisir, 1 mot doux, 1 produit de beauté », le tout emballé dans une boîte à chaussures. Développé dans plusieurs grandes villes, le concept des boîtes solidaires a fait des émules cet automne. Parmi les très nombreuses communes impliquées, Domont a fait montre d'un bel élan de générosité.

Les établissements scolaires très impliqués

À l'initiative du projet, l'association Graines de Savoirs s'est chargée de promouvoir et de coordonner l'opération à Domont, avant que celle-ci ne se développe dans plusieurs communes alentours. C'est elle qui a fait appel à l'association sannoisienne « La Lumière » pour l'aider à redistribuer l'ensemble des cadeaux récupérés. « Nous avons été dépassés par le succès », reconnaît Marlène Martin, fondatrice de Graines de Savoirs, qui a rapidement vu son garage déborder de boîtes, notamment grâce à l'implication exemplaire des écoliers. En effet, si les dons spontanés d'habitants ont permis de réaliser une belle moisson, certains établissements scolaires de la commune et enseignants ont largement joué le jeu. Avec 80 boîtes collectées par trois classes de l'école Pierre Brossolette, 30 boîtes par une classe de CE1 de Jean Moulin, ou encore 180 boîtes récupérées auprès des élèves de Jean Piaget, les plus jeunes ont largement participé. Et ils ne

sont pas les seuls, puisque le collège a réussi à récupérer 160 coffrets en à peine 4 jours, tandis que les lycéens ont offert 116 boîtes.

Une distribution lors de maraudes ou dans des centres

L'ensemble des colis domontois, mais également d'autres villes du département, a été récupéré par La Lumière, une structure qui œuvre tout au long de l'année auprès des plus démunies. Cette dernière n'a pas compté ses efforts afin de se rendre sur l'ensemble des points de collecte, charger les boîtes, mais aussi et surtout organiser leur distribution auprès de personnes dans le besoin. Plus de 2000 coffrets ont été offerts, notamment lors de maraudes. Une partie a également pu être donnée dans des centres d'accueil du département, ou à des associations locales telles que « Du côté des Femmes » et la Croix-Rouge d'Ézanville.

Bravo à l'association Graines de Savoirs et aux centaines de familles domontoises ayant contribué à ce formidable élan de générosité. Un grand merci également à Amale Grange, Domontoise très investie dans la vie associative, qui a beaucoup œuvré dans cette opération, au marché de Domont, en jouant le rôle de point de collecte, ainsi qu'à Betty Vignol et à l'ensemble des membres de La Lumière.



Relayée par l'association GRAINES DE SAVOIRS au profit de l'association humanitaire LA LUMIERE.



AU COLLÈGE, LES ÉLÈVES MOBILISENT LEURS CAMARADES

Parmi les nombreux élèves scolarisés à Domont ayant contribué à l'opération des boîtes solidaires, ceux du collège Aristide Briand ont offert 160 colis. Le fruit d'un appel relayé par Madame Fouet, la Conseillère Principale d'Éducation, auprès des éco-délégués de l'établissement (chargés de mettre en place des actions éco-citoyennes). Grâce au travail de communication des jeunes auprès de leurs camarades, il n'aura fallu que 4 jours pour atteindre cette belle moisson. « Je suis fier que les jeunes soient sensibles à ce point », s'est ainsi félicité, Marc Murgia, le Principal. Un constat partagé par les élèves, à l'image de Valentine, Ophelia, Trina et Anissa, quatre des éco-délégués ayant participé à la promotion de l'opération dans leur collège. « Nous ne nous attendions pas à une telle réussite. Cela prouve que les jeunes sont concernés », se réjouissent-elles. Un geste à la fois solidaire et écologique qui permet de donner plutôt que de jeter.



LE CCAS DE DOMONT ET LES RESTOS DU CŒUR : UN PARTENARIAT QUI ROULE

Chaque année, pendant la période hivernale, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) met à disposition de l'antenne de Bouffémont des Restaurants du Cœur un véhicule dédié au transport de passagers. Un partenariat né dans la seconde moitié des années 90 suite à une demande de l'association, pérennisé depuis. À l'heure actuelle, le Baladin est mis à disposition des Restaurants du Cœur tous les vendredis matin. Il circule durant toute la campagne hivernale, commencée mi-novembre, et qui s'achèvera fin mars 2021. Le véhicule est conduit par des bénévoles communs de l'association et du CCAS, selon un circuit précis : Marché de Domont - 4 routes d'Ézanville (Picard) - Église de Moisselles - Gare de Bouffémont. Il permet aux usagers ayant des difficultés de déplacement individuel de bénéficier de l'aide des Restos du Cœur.



Le conseil sécurité...

Le service municipal des objets trouvés

Vous avez perdu un objet dans la ville ? Prenez contact avec la Police municipale : votre bien a peut-être été retrouvé.

Clés, portefeuille, téléphone, doudou... Nombreux sont les objets perdus dans l'espace public. Saviez-vous que la Police municipale gère un service des objets trouvés depuis des années ? Lorsqu'un objet est rapporté au poste, un des agents en charge du service (ils sont deux aujourd'hui) le référence dans un registre dédié et le conserve dans un coffre-fort. Si une personne se manifeste pour récupérer un bien, il lui sera rendu après l'avoir décrit précisément. Ainsi, le réflexe à avoir dès que vous perdez quelque chose est de contacter la Police municipale pour le signaler et vérifier si l'objet n'aurait pas été déposé. Dans tous les cas, les agents prendront vos coordonnées pour vous prévenir s'il était retrouvé par la suite. À noter que tout objet rapporté à la mairie ou à la gendarmerie est confié directement à la Police municipale. Les objets trouvés sont conservés deux ans. Passé ce délai, ils sont détruits par les services techniques sur procès-verbal. Seulement 20 % des objets trouvés sont réclamés par leur propriétaire.

Comment sont traités les objets trouvés ?

Une fois les objets enregistrés, les procédures varient selon leur nature.

- les cartes nationales d'identité et les passeports sont transmis systématiquement au service état-civil de la mairie pour destruction, conformément à la législation en vigueur du « Plan Préfecture ». Ce processus évite notamment les fraudes et les faux papiers ;

- les permis de conduire, les cartes grises et les titres de séjour sont renvoyés à la Préfecture du Val-d'Oise ;
- les cartes vitales sont envoyées par recommandé à un service spécifique au Mans ;
- les cartes de crédit et les chèquiers sont remis aux agences bancaires ;
- les Pass Navigo sont donnés à la SNCF.

Toutes ces démarches se font sur contre-signature d'un bordereau de transmission pour garantir une traçabilité optimale.

Le conseil : Si vous perdez vos papiers, rendez-vous automatiquement sur le site internet de la Préfecture du Val-d'Oise pour demander en ligne leur renouvellement. Par sécurité, faites toujours une déclaration de perte ou de vol le cas échéant.

Renseignements :
Police municipale
66 rue du chemin vert
Tél (ligne dédiée) :
01 74 04 23 62
policemunicipale@domont.fr

EN CHIFFRES

Nombre d'objets trouvés à Domont

127
en 2018

148
en 2019

125
en 2020



En 2021, la démarche de révision du Plan Local d'Urbanisme se poursuit

À mi-parcours de la procédure de révision générale du PLU, Le Domontois vous présente les grandes lignes du diagnostic et du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) récemment débattu en Conseil municipal. Entre ville et campagne, entre les vieilles pierres témoins d'un village fondé en 1098 et les quartiers construits de l'après-guerre à nos jours, une identité forte est à préserver. Maintenir ces équilibres, conserver la maîtrise d'un développement soumis à de multiples pressions et contraintes : tels sont les grands objectifs du futur Plan Local d'Urbanisme sur lesquels vous serez invités à formuler vos éventuelles remarques et observations les prochains mois.

En juin 2018, le Conseil municipal a officiellement engagé le lancement de la procédure de révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU). Cette démarche vise à revoir le contenu du PLU actuel, entré en vigueur en 2006, en cohérence avec les évolutions législatives et les documents de planification d'échelle supra-communale, dont le Schéma directeur de la région Île-de-France (SDRIF). Il s'agit là de produire un document d'urbanisme répondant

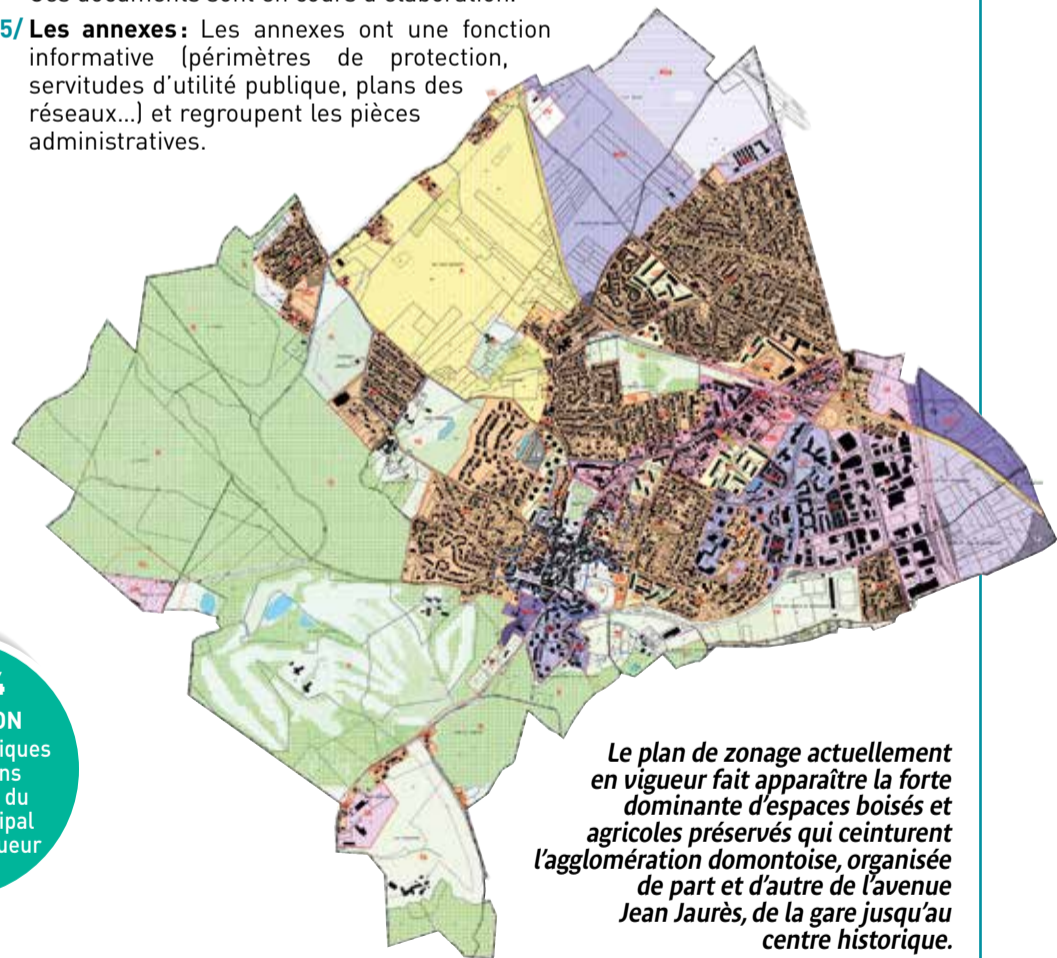
aux ambitions de la commune. Quatre objectifs ont ainsi été définis par les élus dans le cadre de cette révision du PLU :

- assurer la transition écologique et préserver les ressources naturelles ;
- améliorer les déplacements sur le territoire ;
- renforcer la qualité du cadre de vie ;
- répondre aux besoins actuels et futurs dans une dynamique d'attractivité du territoire.

COMPRENDRE LES DIFFÉRENTES PIÈCES COMPOSANT LE PLU

Le PLU est un document stratégique dans lequel sont fixés les orientations et les objectifs du projet de la Ville, les aménagements futurs, les règles qui s'appliquent aux nouvelles constructions. Le PLU comporte 5 pièces principales :

- 1/ Le rapport de présentation :** Il expose le diagnostic, analyse l'état initial de l'environnement, explique les choix du projet, justifie les choix réalisés dans le règlement...
- 2/ Le PADD :** Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables constitue le projet communal et l'ambition portés par la Ville pour les 10 prochaines années.
- 3/ Les OAP :** Les Orientations d'Aménagement et de Programmation précisent les conditions d'aménagement des secteurs porteurs d'enjeux pour la commune.
- 4/ Le règlement :** Il se compose d'un règlement graphique (le plan de zonage) et d'un règlement écrit qui fixent les règles d'urbanisme et d'utilisation générale des sols. Ces documents sont en cours d'élaboration.
- 5/ Les annexes :** Les annexes ont une fonction informative (périmètres de protection, servitudes d'utilité publique, plans des réseaux...) et regroupent les pièces administratives.



Le plan de zonage actuellement en vigueur fait apparaître la forte dominante d'espaces boisés et agricoles préservés qui ceinturent l'agglomération domontoise, organisée de part et d'autre de l'avenue Jean Jaurès, de la gare jusqu'au centre historique.

Ce qu'il faut savoir...

Où en sommes-nous dans la procédure ?

L'élaboration du diagnostic du territoire domontois, achevée à l'été 2020, a permis d'identifier les grands enjeux qui caractérisent la commune et conditionnent son développement. Ce diagnostic a constitué une base de réflexion pour l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) de Domont, débattu en Conseil municipal le 12 novembre dernier. Ce PADD vise à exposer le projet communal au travers d'axes de développement définis et affirmés par les élus, et notamment à éviter l'étalement urbain et protéger les espaces naturels existants.

Les élus commencent désormais à se pencher sur l'élaboration des outils réglementaires du PLU : les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) ainsi que le règlement graphique (le plan de zonage) et écrit du PLU.



UNE CONCERTATION DES HABITANTS QUI ASSURE LE PARTAGE DU PROJET COMMUNAL

La Ville souhaite impliquer et recueillir l'avis de tous ses citoyens dans le cadre de la révision de son PLU. Il s'agit ainsi de créer un document partagé, qui établit le projet communal à l'horizon 2030. Les Domontois sont donc appelés à s'informer et à s'exprimer sur la réalisation du PLU en cours au travers des différents modes de concertation proposés :

- **Une exposition ouverte au public** va être mise en place à l'Hôtel de Ville prochainement. Elle présentera notamment les conclusions issues du diagnostic territorial.
- Les grandes étapes de réalisation du PLU sont marquées par la tenue de **réunions publiques** afin d'informer et de recueillir les avis des habitants.
- **Un registre spécial PLU** est à la disposition

du public en mairie pour y consigner toutes remarques et suggestions qui seront intégrées à la procédure de révision.

- **Le site internet de la Ville** propose une rubrique dédiée à la révision du PLU où tout est regroupé : documents, cartes, dates des réunions publiques au fur et à mesure de l'avancée de la procédure. Les avis peuvent être soumis par mail via le formulaire de contact.

Entre ville et campagne, une ville équilibrée. L'héritage de 900 ans d'histoire

Les élus de la commune ont débattu du **Projet d'Aménagement et de Développement Durables** en novembre dernier. L'élaboration de ce document s'est notamment fondée sur les conclusions du diagnostic. Les voici.



UNE DOTATION IMPORTANTE EN ÉQUIPEMENTS

Domont bénéficie d'une densité d'équipements élevée. La commune présente notamment une dotation importante en équipements scolaires (4 écoles maternelles, 4 écoles élémentaires, 1 collège et 1 lycée), sportifs (4 gymnases, stade des Fauvettes, cours de tennis et golf de Domont) et culturels qui participent de la qualité de vie sur le territoire.

Domont bénéficie également d'une offre en services de santé, dont la clinique qui constitue un équipement structurant pour la commune.

La ville dispose d'une gare du Transilien qui offre une connexion directe à Paris et aux communes situées sur l'axe nord/sud qui relie Domont à la capitale. La situation de la commune lui offre également une proximité aux grands axes de transports franciliens grâce à la RD 301, et notamment à l'axe ouest/est qui relie les pôles d'emploi de Cergy et de Roissy-en-France (N104).

UNE DYNAMIQUE DÉMOGRAPHIQUE SOUTENUE

La population domontoise n'a jamais cessé de croître depuis 50 ans. La commune accueille plus de 15 700 habitants aujourd'hui, alors qu'elle en comptait un peu plus de 9000 à la fin des années 60. Cette dynamique démographique est essentiellement portée par le solde naturel dans la commune : les naissances y sont supérieures aux décès.



UNE COMMUNE AU PROFIL FAMILIAL

Domont présente historiquement un profil familial et cette tendance se maintient encore aujourd'hui : un tiers des ménages domontois est constitué d'un couple avec enfant(s). On observe cependant une croissance des personnes seules dans la commune. Elles représentent désormais près de 30 % des ménages. Cela s'explique notamment par le vieillissement de la population que connaît Domont.



UNE ÉCONOMIE DYNAMIQUE, TOURNÉE VERS LE COMMERCE ET LES SERVICES

Plus de 4 100 emplois sont installés dans la commune, au sein de 1 300 entreprises. L'emploi à Domont relève essentiellement du secteur tertiaire : 80 % des emplois sont liés aux commerces, transports, services, administration publique, enseignement, santé et action sociale. L'industrie représente également un employeur important dans la commune : elle regroupe 20 % des emplois. Domont compte environ 58 emplois pour 100 actifs. Une large part des Domontois se déplace donc à l'extérieur de la commune pour exercer une activité professionnelle.

Les actifs domontois sont, pour plus de la majorité (62 %), des employés ou issus des professions intermédiaires (instituteurs, infirmiers, assistants de service social...). On observe que le taux de chômage à Domont est inférieur à celui du département.

L'offre commerciale est relativement dense et dynamique à Domont. Elle va connaître une nouvelle impulsion avec l'opération Cœur de Ville, qui cible l'ouverture de commerces de bouche et de restaurants notamment.



DES PATRIMOINES NATURELS ET CULTURELS RICHES

Domont est caractérisée par la diversité de ses paysages, à la fois urbains, naturels et agricoles. Le relief de la commune permet d'apprécier de nombreux points de vue.

La présence de la Forêt de Montmorency et de nombreux espaces arborés offre également un environnement naturel riche à la commune.

Domont est ainsi constituée d'une mosaïque de paysages :

- un centre historique, perché sur le versant de la butte de Montmorency, qui abrite une architecture très qualitative et patrimoniale ;
- une forêt qui offre un cadre boisé d'ampleur à la commune ;
- des terres agricoles qui rappellent la proximité avec la Plaine de France ;
- des vergers, témoins d'une importante production arboricole passée ;
- un tissu urbain constitué de maisons individuelles patrimoniales, de pavillons et d'opérations urbaines plus récentes.

Domont compte des édifices remarquables qui constituent la richesse patrimoniale de la commune dont les premières traces écrites remontent à la toute fin du onzième siècle : l'église Sainte-Marie-Madeleine, inscrite au titre de monument historique depuis 1913, mais également la chapelle Saint Pie X en brique et le Fort militaire de Domont... Des éléments de patrimoine plus subtils sont également observables, tels que le tissu ancien du centre-ville, les maisons en meuliers du début du XX^e siècle, les alignements d'arbres historiques...

Ce patrimoine historique s'ancre dans un environnement naturel riche. La commune compte ainsi plusieurs zones présentant un intérêt écologique particulier dont la Forêt de Montmorency et le Vallon de la Chasse. Domont est également marquée par la présence de l'eau. Trois rus traversent la commune pour alimenter le Petit Rosne, et de nombreuses sources existent.



UN PARC RÉSIDENTIEL EN ÉVOLUTION

La commune accueille plus de 6 500 logements, répartis à quasi égalité entre appartements et maisons. Il s'agit pour la plupart de logements de taille moyenne à grande (3 pièces et plus). La dynamique de production de logements est relativement soutenue à Domont, avec en moyenne 77 nouveaux logements autorisés par an au cours des dernières années.

Récemment, les caractéristiques des logements évoluent : on observe une croissance du nombre de petits logements permettant d'adapter l'offre aux personnes seules, ainsi qu'une croissance de la part de logements sociaux. Ils composent aujourd'hui 20,05 % du parc ; Domont doit augmenter cette part pour atteindre le seuil des 25 % imposé par l'État.



QUESTIONS À...

SERGE BIERRE, MAIRE-ADJOINT DÉLÉGUÉ À L'URBANISME



Vous travaillez actuellement sur le futur règlement d'urbanisme, pouvez-vous nous préciser les premiers axes de la démarche ?

Ce règlement vise clairement à limiter la densification urbaine en agissant sur deux leviers. Tout d'abord la diminution des volumes et hauteurs des constructions notamment sur les petits terrains. La multiplication des divisions de parcelles entraîne un émiettement du bâti qui diminue mécaniquement et accroît le nombre de logements sociaux à construire pour atteindre les 25 % imposés par l'État. Ce processus doit être enrayé car il ne fait qu'accroître la pression immobilière sur Domont. L'autre levier, c'est la protection de nombreuses bâtisses de caractère : maisons en brique, en meulière, arbres remarquables. Il ne sera plus possible de les vendre ou de les acheter pour les détruire. Nous effectuons un inventaire de ces éléments remarquables du patrimoine public et privé pour qu'ils soient durablement protégés par le futur PLU.

De telles mesures seront-elles réellement applicables ?

Bien sûr. Un règlement s'impose à tous et nous renforcerons les contrôles au moyen d'une police de l'urbanisme qui pourra constater les abus et engager les procédures de sanction qui en découlent. Si nous voulons préserver l'esprit village de Domont, il faut mettre un terme aux dérives d'une densification excessive et insuffisamment encadrée.

RÉUNION PUBLIQUE

Vous informer, donner votre avis, émettre des suggestions : n'hésitez pas à participer aux différentes étapes de la concertation qui accompagne l'ensemble de la procédure de révision du PLU.

Prochainement, une première réunion publique vous permettra de prendre connaissance des orientations du **Projet d'Aménagement et de Développement Durables** récemment débattu en Conseil municipal. Elles vous seront exposées par les urbanistes du cabinet qui accompagnent la Ville pour élaborer le nouveau PLU. Le Maire et les élus répondront également à l'ensemble de vos questions et débattront des orientations retenues. La date de cette réunion sera fixée dès que la situation sanitaire le permettra.

Une autre réunion sera, le cas échéant, organisée dans le courant du premier semestre pour vous permettre d'examiner le second volet du Plan local d'Urbanisme, à savoir le nouveau plan de zonage et le règlement applicable zone par zone. Il s'agit de la phase la plus concrète qui décrit, dans le détail, les contraintes de construction et d'aménagement applicables dans chaque zone de la ville et les projets concernant certains secteurs précis.

→ Le calendrier de concertation évolue, en fonction des contraintes sanitaires. Les phases de concertation étant obligatoires, l'entrée en vigueur du nouveau PLU ne pourra s'effectuer qu'une fois toutes les étapes réglementaires franchies.

Noël s'invite dans les écoles

Comme chaque année, les élèves des 8 écoles de la commune ont été gâtés avant les vacances. Si le Père Noël n'a pas pu faire le déplacement en personne à cause de la crise sanitaire, les lutins de la Mairie ont pris le relais afin d'offrir chocolats, places de cinéma, livres et peluches aux enfants.

Au total, la Ville a déposé 676 sacs remplis de chocolats et friandises dans les 25 classes en maternelle et 1187 sacs destinés aux 43 classes d'élémentaire. Les plus petits ont en plus reçu un livre et une peluche, alors que leurs aînés se sont vu offrir une place pour le cinéma de Domont, à utiliser dès qu'il pourra rouvrir.



École élémentaire Charles de Gaulle



École maternelle Anne Frank



École élémentaire Pierre Brossolette



École élémentaire Gabriel Péri



École élémentaire Jean Moulin



École maternelle Jean Moulin



École maternelle Louis Pasteur

DES LIVRES POUR LES TOUT-PETITS AVEC LA CRÈCHE FAMILIALE

Cette année, le souhait de la crèche familiale a été de maintenir un lien et d'organiser un moment festif pour Noël. Ainsi, le personnel du service d'accueil familial a été reçu par chaque assistante maternelle à son domicile, accompagnée des parents, pour distribuer les livres offerts par la Municipalité. À cette occasion chaque famille a reçu une photo de son enfant, illustrant les moments partagés, et s'est vu présenter les créations réalisées pour Noël.



SUCCÈS POUR LA BOÎTE AUX LETTRES DU PÈRE NOËL AU SMJ

Du 26 novembre au 20 décembre, les petits Domontois pouvaient poster leur courrier au Père Noël grâce à une boîte aux lettres installée au Service Municipal Jeunesse. Une initiative des membres du groupe « Ados-Actions ».



C'est une correspondance qui a fait le bonheur de nombreux enfants domontois. Avant les festivités de Noël, les jeunes du groupe « Ados-Actions » ont créé une boîte aux lettres destinée à recevoir les courriers des familles de la commune adressés au Père Noël. Celles-ci devaient juste penser à mentionner une adresse de retour afin de pouvoir recevoir une réponse. Au total, 152 lettres ont été récupérées par les adolescents. Ils ont alors donné un coup de pouce au Père Noël pour répondre à chaque enfant de manière personnalisée.

Ados-Actions : késako ?

Le groupe « Ados-Actions » rassemble des collégiens domontois de 3^{ème} souhaitant s'impliquer dans la vie locale. Cette action éducative vise à développer la notion de citoyenneté active par la mise en place de projets innovants. Ce sont les jeunes eux-mêmes qui choisissent les thématiques qu'ils souhaitent traiter au fil de l'année. Parmi leurs projets 2020-2021, la création d'une « give box » (boîte à dons) ou la réalisation d'une vidéo de prévention.



LES VACANCES D'HIVER À DOMONT

Le contexte sanitaire n'aura pas gâché les vacances des enfants domontois. Dans le respect des gestes barrières, les activités aux accueils de loisirs et au SMJ ont pu être maintenues.

Dans les accueils de loisirs...

Entre les activités manuelles, les jeux, les goûters, Noël était à la fête ! Les petits se sont également bien amusés dans la structure géante en forme de vaisseau spatial.



Au SMJ...

Urban jump, paintball, escalade, atelier cosmétique, atelier sushis et tournois de sports... Les jeunes ont bien profité.



Inscriptions pour les vacances de février (du 15 au 26) :

- Au service enfance - 47 rue de la Mairie
- En ligne sur votre espace famille
- Sur le site internet www.domont.fr
Formulaire d'inscription disponible jusqu'au 22 janvier
- Au SMJ - 83 rue Aristide Briand
01 74 04 23 50 - sjeunesse@domont.fr



Trois Domontois récompensés pour leur bénévolat

Le traditionnel palmarès des médaillés de la Jeunesse, du Sport et de l'Engagement Associatif vient de distinguer trois Domontois. Françoise Chevrier, Philippe Forçard et Alain Genest ont été honorés par le préfet du Val-d'Oise pour leur engagement.

La médaille de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif récompense des bénévoles qui se sont distingués pour leur travail associatif ou sportif selon trois grades : médaille de Bronze (6 ans de service), médaille

d'Argent (10 ans de service) et médaille d'Or (15 ans de service). Elle récompense deux promotions chaque année, par arrêté préfectoral, après validation par le Ministère en charge des Sports.

LES LAURÉATS

- **Françoise CHEVRIER, Médaille de Bronze**
Bénévole engagée, elle a entre autres créé l'association des anciens élèves d'Ézanville dont elle a été la première présidente. Plus récemment, elle est à l'origine du livre *La conciergerie*.
- **Philippe FORÇARD, Médaille de Bronze**
Entraîneur et arbitre au sein du club de basket durant 15 ans, joueur à Domont pendant plus de 30 ans, il occupe depuis un an le rôle de président du Budokai Domontois, le club de judo de la commune. Il faisait déjà partie du Bureau depuis 15 ans.
- **Alain GENEST, Médaille d'Argent**
Très engagé dans la vie associative, il revendique plus de 30 années de bénévolat à Domont. Il préside l'association Les Jardins d'Alain qui réunit des personnes pratiquant le jardinage et souhaitant partager leurs expériences en toute convivialité.



NOUVEAUX HORAIRES POUR VOTRE MÉDIATHÈQUE

Toujours dans l'intention de répondre au mieux aux besoins des usagers, la médiathèque Antoine de Saint-Exupéry change ses horaires d'ouverture.

Nouvelle année, nouveaux horaires. La médiathèque Antoine de Saint-Exupéry facilite son accès en modifiant ses créneaux d'ouverture. Par exemple, vous pouvez dorénavant profiter de votre pause déjeuner pour emprunter des livres. En effet, la médiathèque reste ouverte le midi sur certains jours.

Autre opportunité : lorsque vous vous rendez au marché le jeudi matin, pourquoi ne pas en profiter pour faire un tour à la médiathèque qui se trouve juste à côté ? Elle est désormais ouverte dès 9h30 ce jour-là. À noter aussi qu'elle ferme plus tard le samedi ; pratique quand on est en week-end !

Pour rappel, l'inscription à la médiathèque est gratuite pour tous les Domontois. Profitez-en ! Venez à la rencontre de ses richesses littéraires et numériques. La culture est à portée de main...

Renseignements et inscriptions :
Médiathèque Antoine de Saint-Exupéry
66 avenue Jean Jaurès
Tél : 01 74 04 22 10
www.domont.fr



SECTEUR ADULTE
Mardi : 14h-19h
Mercredi : 10h-17h30
Jeudi : 9h30-12h30 / 16h-18h
Vendredi : 14h-18h
Samedi : 10h-17h30

SECTEUR JEUNESSE
Mardi : 14h-19h
Mercredi : 10h-17h30
Jeudi : 16h-18h
[ouvert aussi le matin pendant les vacances scolaires de 9h30 à 12h30]
Vendredi : 14h-18h
Samedi : 10h-17h30



EXPOSITION AU MULTI-ACCUEIL OU COMMENT GARDER LE LIEN

En cette période de crise sanitaire, le multi-accueil a réussi à vaincre la morosité et à maintenir un lien convivial avec les parents.

Les professionnelles ont organisé à la Maison de la Petite Enfance une jolie exposition de photos illustrant le quotidien des 55 enfants. Reçues individuellement toutes les 15 minutes sur plusieurs jours en décembre, les familles ont pu partager en images les journées de leur enfant, dans le jardin, au réfectoire, au dortoir, en activités manuelles, etc. Les parents en ont profité pour signer le livre d'or de chaque section. À cette occasion, un livre offert par la Municipalité a été remis à chaque enfant pour Noël. Ce moment d'échange a permis de finir l'année en beauté dans une ambiance chaleureuse.



ON RÉCOLTE CE QUE L'ON SÈME

Vous êtes passionné par le jardinage ? L'association Les Jardins d'Alain propose à ses adhérents diverses animations pendant le mois de janvier : commande groupée de pieds de raisin de table, distribution de graines de tomates anciennes, inscription pour une parcelle sur le champ de pommes de terre partagé... De quoi cultiver son potager et récolter des produits de qualité.

À noter : les bénévoles des Jardins d'Alain vous donnent rendez-vous au marché de Domont le dimanche 31 janvier. Prenez date !

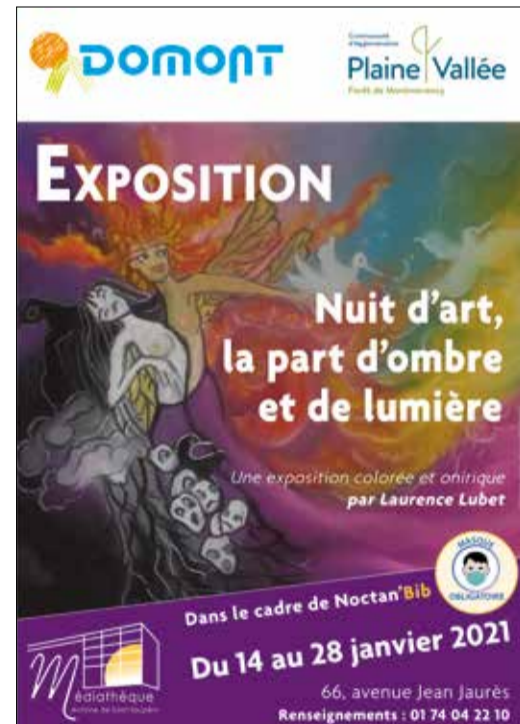
Renseignements et adhésions :
Tél : 06 75 25 44 40
contact@lesjardinsdalain.fr



EXPOSITION À LA MÉDIATHÈQUE

Nuit d'art, la part d'ombre et de lumière
Une exposition colorée et onirique, dans laquelle Laurence Lubet dévoile à travers ses pincesaux la part d'ombre et de lumière de la nuit...

Entrée libre
Port du masque obligatoire.
Renseignements : 01 74 04 22 10



VŒUX DU CSCD



LA VILLE RECRUTE...

- Un agent de crèche pour des remplacements pour la Maison de la Petite Enfance.
- Des animateurs(trices) ACM (Accueils Collectifs de Mineurs) pour le service enfance.

Si vous êtes intéressé(e), consultez les annonces dans leur intégralité sur le site de la Ville www.domont.fr

Adressez votre candidature à :

Monsieur le Maire
47 rue de la Mairie - BP 40001
95331 Domont Cedex
ou grh@domont.fr

Edmond Decque nous a quittés

Si vous avez grandi à Domont, peut-être connaissiez-vous son visage. Edmond Decque est décédé le 10 décembre dernier à l'âge de 92 ans. Très impliqué dans la vie locale et associative, il a notamment été membre du Comité des Fêtes. Il est également à l'origine de la création de la brocante du Bas de Domont, qui a bien grandi au fil des années pour devenir la Foire d'automne.

Nombre de Domontois historiques ont connu Edmond Decque lorsqu'il travaillait dans la boutique d'électroménager créée par son père à deux pas de l'école Pierre Brossolette. Un commerce qui vendait à l'origine des fournitures, avant de se reconvertir avec l'émergence de la télévision. En acceptant de céder leur magasin au début des années 1990, Edmond Decque et sa mère (qui fut la première femme élue Conseillère municipale à Domont), avaient permis de réaliser l'agrandissement du groupe scolaire Pierre Brossolette.

Une grande partie de sa vie, Edmond Decque aura également eu le regard tourné vers le ciel, puisqu'il exerçait, en parallèle de son activité de commerçant, le métier d'artificier. Il a ainsi tiré de nombreux feux d'artifice à Domont et dans ses environs pendant 60 ans. Une passion transmise à son fils Thierry, qui exerce aujourd'hui lui aussi cette profession.

Edmond Decque a été incinéré le 15 décembre dans la plus stricte intimité. Ses cendres ont été dispersées selon sa volonté. La commune adresse ses plus sincères condoléances à ses proches.



ERRATUM

Une imprécision s'est glissée dans l'article publié dans la dernière édition du *Domontois*, en hommage à Jean-Pierre Genton, président fondateur de l'association d'entreprises Dynactive, décédé le 16 novembre des suites de la Covid-19.

Contrairement à ce qui a été indiqué dans l'article, Jean-Pierre Genton n'a pas été inhumé, mais incinéré au cimetière du Père Lachaise à Paris.

La rédaction du *Domontois* présente ses excuses pour cette erreur et renouvelle à la famille de Jean-Pierre Genton, ainsi qu'à tous ses proches, ses très sincères condoléances.

CINEMA

Suite aux mesures gouvernementales, le cinéma de Domont est actuellement fermé.

12 allée Sainte-Thérèse / ☎ 09 60 39 45 09

Fermeture de la trésorerie d'Ézanville

La trésorerie d'Ézanville a fermé ses portes le 1^{er} janvier 2021. Où effectuer dorénavant vos démarches ?

Pour le paiement de vos factures communales :

Service de gestion comptable de Montmorency
11 rue des Moulins - BP 40107
95160 Montmorency
Tél : 01 39 64 27 76

Horaires d'accueil uniquement sur rendez-vous :

Lundi, mardi et vendredi :
9h - 12h30 et 13h30 - 16h
Mercredi et jeudi : 9h - 12h30

Courriel :

sgc.montmorency@dgfip.finances.gouv.fr

Pour le paiement de vos impôts :

Service des impôts des particuliers de Garges-Extérieur
2 rue Louis Marteau - BP 200
95143 Garges-lès-Gonesse
Tél : 01 34 53 38 00

Horaires d'accueil uniquement sur rendez-vous :

Lundi, mardi et vendredi :
8h45 - 12h15 et 13h30 - 16h
Mercredi et jeudi : 8h45 - 12h15



Recycler ses piles, c'est facile et utile !

En moyenne 47 appareils fonctionnant à piles ou à batteries se trouvent dans votre foyer. Cela correspond à l'utilisation de 106 piles ou batteries. Une fois usées, ces déchets pas comme les autres doivent être absolument recyclés. On vous explique pourquoi.

Les composants

Les piles et les batteries sont certainement les déchets les plus dangereux et les plus polluants car elles contiennent du plomb, du cadmium et du mercure. Il ne faut donc pas les jeter dans la poubelle d'ordures ménagères (bac à couvercle gris) ou dans la poubelle des emballages et papiers (bac à couvercle jaune). Il faut les déposer en déchèterie ou dans des points de collectes, par exemple en magasin ou à la mairie. La collecte et le recyclage sont assurés par l'éco-organisme Cerepile.

La valorisation

Le recyclage permet de transformer une pile ou une batterie usagée en matière réutilisable. Chaque famille de piles et batteries va subir le traitement approprié qui permettra de récupérer les métaux qui se trouvent à l'intérieur. Par exemple, le plomb est réutilisé pour les radiographies et le cadmium pour faire des panneaux photovoltaïques.

Les piles rechargeables

Bien qu'un peu plus chères à l'achat, les piles rechargeables ont une durée de vie

beaucoup plus longue (1 000 cycles de recharge en moyenne) que les piles jetables et permettent à terme de faire de vraies économies. Elles sont également beaucoup plus pratiques à l'usage : quand elles sont déchargées, il suffit de les recharger.

ZOOM : Retirer les piles et batteries évite les incendies

En déchèterie, avant de jeter vos objets contenant des piles et des batteries, (jouets, télécommandes, souris sans fil, bips de portail...), n'oubliez pas de les enlever. Ces objets, une fois déposés en déchèterie, sont emmenés au centre de tri TRIADE (situé à Gonesse), spécialisé dans la gestion et le traitement des déchets électriques et électroniques. Les déchets étant stockés, ceux ayant des piles et des batteries au lithium se dégradent et peuvent causer des incendies.



Sigidurs 0 800 735 736 Service à appel gratuit
Plus d'infos www.sigidurs.fr

LOGEMENTS LIBRES À LA RÉSIDENCE HÉLÈNE MOUTET

La résidence Hélène Moutet, établissement médico-social situé en plein cœur de Domont, accueille des personnes âgées valides et autonomes de plus de 60 ans.

Confort, sérénité, indépendance et convivialité en sont les maîtres-mots. Si vous êtes intéressé par un logement, contactez la résidence :

01 39 35 26 80

helene-moutet.direction@arpavie.fr



DOMONT STOP

AUX DÉJECTIONS CANINES DANS LES RUES !

Amende **68 €**

À VOUS DE RAMASSER MAINTENANT...

LES CONSEILS DE L'AVOCATE



LA RÉFORME DE LA PROCÉDURE DE DIVORCE

La réforme de la procédure de divorce est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021. Elle a pour finalité de simplifier et d'accélérer les procédures de divorce initiées devant le Juge aux Affaires Familiales à compter du 1^{er} janvier 2021. Elle ne concerne pas les divorces par consentement mutuel. Voici les principales innovations :

Suppression de la requête unilatérale en divorce : la procédure de divorce s'ouvre désormais par voie soit, d'une assignation soit, par voie d'une requête conjointe accompagnée d'un acte d'avocat portant acceptation du principe du divorce.

Suppression de l'audience de tentative de conciliation : l'audience de conciliation fait désormais place à « une audience d'orientation et sur mesures provisoires » devant le juge de la mise en état. Les mesures provisoires dans l'attente du prononcé du divorce deviennent ainsi facultatives (le juge ne statuera sur les demandes provisoires que si elles sont faites par les parties) et la comparution des époux n'est plus obligatoire.

Cette audience d'orientation visera également à déterminer le calendrier de la procédure et son déroulement.

Le délai pour le divorce « pour altération définitive du lien conjugal » est réduit à 1 an : les motifs de divorce ne changent pas : divorce pour faute, sur demande acceptée, pour altération définitive du lien conjugal. Concernant ce dernier motif, la réforme apporte une innovation importante : désormais le divorce peut être prononcé dès lors que les époux justifient d'une séparation d'au moins 1 an et non plus de 2 ans.

Me FERREIRA PITON

Les permanences gratuites des avocats se tiennent au CCAS
18 rue de la Mairie
les 2^e, 3^e et 4^e lundis de chaque mois.
Renseignements au 01 34 39 19 00



COVID-19 COUVRE-FEU NATIONAL

Sur décision gouvernementale

DE 20H À 6H

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE SI NÉCESSAIRE

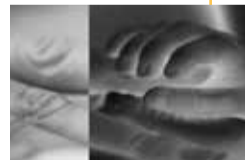
En cas de non-respect :
135 € d'amende

Renseignements : www.domont.fr

CARNET

Naissances

Chris Clairville,
Coleen Fèvre,
Jérôme Sivanantham,
Ysmaël Soumaoro



Mariages

Michel Pierre et Véronique Beauvir,
Caddy Mukoko et Flavine Kitoko Kinavuidi

LE DOMONTOIS

Mensuel d'informations locales et municipales de Domont

Mairie de Domont - BP 40001

47 rue de la Mairie 95331 Domont Cedex

Directeur de la publication : Frédéric Bourdin

Conception, rédaction, coordination, photos, réalisation :

Agence RDVA - Domont (S. Brianchon, A. Porcu)

Service Communication - 01 39 35 55 04

Impression : RAS - 6 avenue des Tissonvilliers 95400 Villiers-le-Bel

Tirage : 8 500 exemplaires - Dépôt légal : janvier 2021

